



CDOS
SEINE
SAINT-DENIS

DOSSIER DE CANDIDATURE

24 SITES POUR 2024

*APPEL A PROJET :
MOUVEMENT SPORTIF*



24 SITES POUR 2024

**DATE LIMITE DE DÉPÔT
DES DOSSIERS :
15 JANVIER 2021**



24 SITES POUR 2024 PRESENTATION DU PROJET

Dès la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, le CDOS et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ont perçu la formidable opportunité de développement pour le territoire et son mouvement sportif. Nous nous sommes engagés dans de nombreux projets visant à faire évoluer notre département, et ce dans les domaines les plus divers, allant de la promotion de l'olympisme proprement dite, à l'urbanisme, en passant par la santé et bien d'autres.

La vitalité de notre territoire n'est plus à démontrer mais ses carences en équipements sont nombreuses. Nous sommes conscients que l'une des réponses à ces carences est l'investissement par les clubs de l'espace public. C'est pourquoi, en partenariat avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et Paris 2024, nous avons choisi de porter l'opération 24 sites pour 2024, qui est un ambitieux programme de promotion d'activités sportives pour tous.

Le contexte lié à la COVID-19 renforce le besoin d'activités physiques. Si ce projet précède la crise sanitaire que nous traversons, la situation actuelle ne lui donne que plus de sens.

Enjeux et objectifs

- Permettre, par des initiations sportives adaptées et innovantes, d'amener les publics éloignés de l'activité physique à la pratique sportive
- Faire de l'espace public un lieu de pratique sportive
- Augmenter l'offre sportive et les loisirs de proximité ainsi que le nombre de licenciés
- Proposer au mouvement sportif local de nouveaux temps et espaces à encadrer pour favoriser sa structuration et son développement
- Fédérer les habitants autour du projet JOP sur tout le territoire

Concept

- **Objet** : Proposer des séances sportives d'une part, gratuites et récurrentes à destination notamment des publics éloignés de la pratique ; d'autre part, innovantes et adaptées à l'espace public dans 24 sites identifiés du territoire départemental
- **Origine** : Bâtir la stratégie héritage avec Paris2024, les collectivités du territoire et le mouvement sportif
- **Zone d'intervention** : Les 4 EPT du département
- **Période** : d'août 2020 au JOP 2024

Public cible

L'ambition de cet appel à candidater est d'agir au plus près des habitants éloignés de la pratique sportive, adulte en priorités.

Plus spécifiquement :

- Les habitants des quartiers de la politique de la ville (QPV)
- Les personnes en situation de handicap
- Les habitants pénalisés par la carence d'installation sportive de proximité
- Les femmes et les jeunes filles : la pratique féminine sera encouragée dans tous les sports.

Qui peut candidater

Cet appel à candidater s'adresse aux fédérations sportives agréées, ligues et comités départementaux, clubs et toutes structures sportives disposant d'éducateur ou d'animateur diplômés d'état et/ou titulaire d'une carte professionnelle. Elles devront mettre en place des activités innovantes en direction du public adulte et familial, dans une perspective d'occupation de l'espace public pour pratiquer des activités sportives de manière récurrente.



24 SITES POUR 2024 VOTRE STRUCTURE ASSOCIATIVE

La structure

Nom :

Siret :

Adresse :

CP : Ville :

Tel :

Activités principales réalisées :

Référent du projet

Nom :

Fonction :

Mail :

Tel :

Infos complémentaires

Date de création :

Nombre de bénévoles actifs :

Nombre de salariés :

Profil de poste :

Adhérent au CDOS : Oui Non

Rayonnement et activité de votre structure :
Ville Ept Dept

Avez-vous un ou des labels : Oui Non

Si oui, précisez :

Spécificité (s) de votre club :

Inclusion sociale

Inclusion handicap

Inclusion senior

Pratique innovante

Autre, précisez :

Représentant légal

Nom :

Fonction :

Mail :

Tel :

Nombre de licenciés :

Agrément / affiliation :



24 SITES POUR 2024 OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Nature des projets

Le porteur de projet devra décrire précisément son offre et à cet effet remplir le dossier en annexe et communiquer toute pièce complémentaire, dont le plan d'implantation type et une fiche action avec la séance type.

Un projet pour une innovation

Seront retenues prioritairement les actions démontrant une réelle innovation et les projets récurrents pour une appropriation des publics.

Ils s'agit notamment d'actions novatrices permettant grâce à la pratique physique de favoriser la santé, l'épanouissement, l'insertion sociale et le développement durable.

Les actions proposées devront s'insérer dans une logique nouvelle et efficiente de la pratique sportive extérieure au service de l'intérêt général.

Les critères d'éligibilité

Tout projet ou action faisant l'objet d'une demande de prise en charge sera évalué au vu des critères obligatoires et de son impact sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Un Jury définira les structures retenues au vu des points suivants :

- Etre une association enregistrée au greffe du tribunal et/ou à la préfecture
- Disposer d'encadrants titulaires d'une carte professionnelle ou d'un diplôme d'état
- Avoir une assurance en responsabilité civile couvrant les activités extérieures libres
- Être en capacité d'assurer une récurrence de l'activité une à deux fois par mois et sur une durée de quatre heures
- Proposer des activités innovantes et adaptées au public intergénérationnel en priorité

Modalités de prise en charge

Une prise en charge à hauteur de 30 euros brut de l'heure par éducateur pendant quatre heures.

Selon le format et l'activité, la prise en charge peut aller jusqu'à 2 éducateurs.

Sur présentation de devis, une prise en charge pourra être versée à hauteur de 300 € pour l'achat de matériel spécifique.

Une aide supplémentaire pouvant aller jusqu'à 1000 € pourra être demandée, et accordée par le jury selon la nature du besoin et sa concordance avec le projet présenté.

Votre projet

Descriptif de l'action :

Vos interventions :

1 ère phase du 16/01/21 au 30/04/21

entre 1 et 2 séances par mois de 4 heures chacune.

Janvier	Février	Mars	Avril
	sam 06/02	sam 06/03	sam 03/04
	dim 07/02	dim 07/03	dim 04/04
	sam 13/02	sam 13/03	sam 10/04
	dim 14/02	dim 14/03	dim 11/04
sam 16/01	sam 20/02	sam 20/03	sam 17/04
dim 17/01	dim 21/02	dim 21/03	dim 18/04
sam 23/01	sam 27/02	sam 27/03	sam 24/04
dim 24/01	dim 28/02	dim 28/03	dim 25/04
sam 30/01			
dim 31/01			



24 SITES POUR 2024 OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Vos moyens :

Nombre d'éducateurs (max 2):

Matériel :

Espace :

Location de matériel :

Demande de prise en charge *:

⇒ Achat petit matériel :

⇒ Location :

⇒ Rémunération intervenant :

Les contacts

Nom :

Titre :

Tél :

Fax :

Mail :

Nom :

Titre :

Tél :

Fax :

Mail :

Nom :

Titre :

Tél :

Fax :

Mail :

Les porteurs du projet

Nom :

Adresse :

CP : Ville :

Pays :

Tel :

Fax :

Site :

Nom :

Adresse :

CP : Ville :

Pays :

Tel :

Fax :

Site :

**Se référer aux modalités en haut de page*



24 SITES POUR 2024 CONTACT CDOS

CDOS 93

- 32 rue Delizy - Hall 2
- 93500 PANTIN

Votre interlocuteur

Antoine Toillier

- 06 68 70 73 13
- antoine.toillier@cdos93.org

